Al-Islam.org
Ahlul Bayt Digital Islamic Library Project
Published on *Al-Islam.org* (https://www.al-islam.org)

Sourate al-Dukhan (Chapitre 44)

Elle est appelée Ha'- Mîm al-Dukhan

La traduction du titre de la Sourate

La Fumée

Lieu de révélation

La Mecque

Ordre chronologique de sa révélation

Elle fut révélée après la Sourate al-Zukhruf (Chap. 43)

Nombre de versets

59 versets

Les mérites (thawab) de sa lecture

Selon Abu Hurayrah, le Prophète (P) dit : « Quiconque lit la Sourate al-Dukhan la nuit, se réveillera le matin en ayant soixante-dix mille Anges qui demandent pardon pour lui », et « quiconque lit la Sourate al-Dukhan la nuit de jeudi à vendredi et le jour du vendredi, Allah lui construira une maison au Paradis ».1

Selon Abu Hamzah al-Thamalî, l'Imam Musa al-Kadhim (p) dit : « Quiconque lit cette Sourate pendant ses prières obligatoires et surérogatoires Allah le ressuscitera le Jour du Jugement avec les gens rassurés, le placera sous l'ombre de Son trône, allégera son interrogatoire et lui remettra son registre des comptes dans sa main droite ».2

Recommandations pour sa lecture

Il est recommandé de la lire tous les jours. De même il est recommandé de la lire avec les Sourates Ya-Sîn (Chap. 36), al-Nas (Chap. 114), al-Falaq (Chap. 113) et le Verset 255 de la Sourate al-Baqarah (Chap. 2), pour se protéger contre la destruction, les tonnerres et les éclairs. Il est recommandé aussi de la lire la veille du vendredi et le jour de vendredi afin d'obtenir d'Allah le pardon des péchés passés, et la construction d'une maison au Paradis. Mais il est tout particulièrement recommandé de la lire la veille au soir du 23 Ramadhan, laquelle fait partie des Nuits du Destin.

La signification de sa lecture pendant le rêve

Quiconque se voit en train de la lire en rêve, sera riche et aura des moyens de subsistance abondants.

1. Mafâtîh al-Jinân, p. 24.
2. 30. Mafâtîh al-Jinân, p. 24

Source URL:
https://www.al-islam.org/le-coran-une-gu%C3%A9rison-et-une-mis%C3%A9ricorde-pour-les-croyants/sourate-al-dukhan-chapitre-44#comment-0